

**Subject: Fare Compliance Initiative Update**

**File Number: ACS2025-TSD-SRTD-0001**

**Report to Transit Committee on 17 March 2025**

**Submitted on March 6, 2025 by Renée Amilcar, General Manager, Transit Services  
Department**

**Contact Person: Sabrina Pasian, Chief Safety Officer, Transit Services  
Department**

**(613) 580-2424 ext. 52942, [sabrina.pasian@ottawa.ca](mailto:sabrina.pasian@ottawa.ca)**

**Ward: Citywide**

**Objet : Mise à jour sur l'Initiative axée sur la conformité aux tarifs**

**Numéro de dossier : ACS2024-TSD-SRTD-0001**

**Rapport présenté au Comité du transport en commun**

**Rapport soumis le 17 mars 2025**

**Soumis le 6 mars 2024 par Renée Amilcar, directrice générale, Direction générale  
des services de transport en commun**

**Personne-ressource : Sabrina Pasian, chef de la sécurité, Direction générale des  
services de transport en commun**

**613-580-2424, poste 52942, [sabrina.pasian@ottawa.ca](mailto:sabrina.pasian@ottawa.ca)**

**Quartier : À l'échelle de la ville**

**REPORT RECOMMENDATION(S)**

**That Transit Committee receive this report for information.**

**RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT**

**Que le Comité du transport en commun reçoive ce rapport pour information.**

## CONTEXTE

Le 8 février 2024, le personnel a présenté à la Commission du transport en commun une mise à jour énonçant la portée de l'application des tarifs sur le réseau de transport en commun multimodal d'OC Transpo ([ACS2024-TSD-SRTD-0001](#)). Le rapport résumait les activités habituelles d'application des tarifs ayant eu lieu au quatrième trimestre de 2023 et a introduit, en réponse à la preuve continue d'une évasion tarifaire à l'échelle du réseau de transport en commun, une Initiative axée sur la conformité aux tarifs qui a débuté le 5 janvier 2024.

Tout au long de l'initiative, le personnel a fait des mises à jour régulières à la Commission du transport en commun sur la conformité aux tarifs, la dernière datant du 25 novembre 2024. Dans le cadre de ces mises à jour, le personnel s'est engagé à fournir un rapport plus complet énonçant un plan à plus long terme pour la conformité aux tarifs sur le réseau de transport en commun de la Ville.

Le présent rapport, qui est préparé pour la réunion du 17 mars 2025 du Comité de transport en commun, fournit le contexte, la situation actuelle, une analyse des données sur l'application des tarifs et un plan recommandé pour un programme continu de conformité aux tarifs.

## ANALYSE

Les recettes tarifaires sont un élément essentiel du modèle de financement pour le transport en commun à Ottawa, comme défini dans le Plan d'abordabilité à long terme et le Plan financier à long terme des Services de transport en commun de la Ville. L'obligation qu'ont les clients de payer les tarifs approuvés par le Conseil, et d'avoir sur eux et de présenter une preuve de paiement valide comme un laissez-passer de transport en commun, un billet, une correspondance ou un autre mode de paiement est stipulée dans la [section 4 du Règlement sur le transport en commun \(2007-268\)](#). L'application des tarifs assure aussi l'intégrité du système tarifaire et une équité parmi les clients du transport en commun.

Les agents d'application des tarifs de transport en commun (AATTC) font partie de l'unité organisationnelle des agents spéciaux de la Ville, mais ils sont distincts des agents spéciaux qui sont des agents de la paix assermentés. Les AATTC ont une formation, des responsabilités, des exigences professionnelles et des pouvoirs différents, et ils ont une affiliation syndicale à part en tant que membres de la section locale 27 du SUT.

Après avoir suivi la formation donnée par l'Unité des agents spéciaux, les AATTC remplissent leurs fonctions d'application des tarifs conformément au Règlement sur le

transport en commun d'une manière honnête et objective qui met l'accent sur une approche respectueuse de l'application du Règlement.

Les AATTC sont considérés comme des agents d'application des règlements municipaux pour les besoins de l'application des tarifs en vertu du Règlement sur le transport en commun, mais ils font aussi du service à la clientèle, en plus de renseigner et d'éduquer les clients sur les exigences tarifaires. Les AATTC ont avec les membres du public une foule d'interactions quotidiennes qui sont éducatives et axées sur le service à la clientèle. Cela consiste notamment à montrer aux nouveaux usagers comment s'orienter dans le réseau de transport en commun et à aider les clients en situation de handicap. Les AATTC ont récemment commencé à assumer diverses fonctions de sensibilisation, aux côtés des agents spéciaux dans les écoles. Tous les AATTC ont une formation en premiers soins et sur le Narcan, et ils sont en mesure de fournir au besoin une assistance en cas d'urgence médicale. Leurs efforts ont contribué à accroître la sécurité, à relever le moral et à réduire le stress des clients, des chauffeurs et des superviseurs du transport en commun. Globalement, ils contribuent à créer un environnement de transport en commun plus positif pour le personnel et les clients.

La conformité aux tarifs est essentielle pour assurer la stabilité des recettes, l'intégrité du système tarifaire et l'équité parmi les usagers, mais les avantages ne sont pas uniquement financiers. La conformité aux tarifs aide aussi à atténuer la violence contre les chauffeurs d'autobus et les opérateurs de train en ayant des AATTC spécifiquement chargés de s'occuper des infractions tarifaires, de promouvoir la conformité aux tarifs, d'améliorer la fiabilité et la productivité en réduisant les perturbations du service, et à attirer éventuellement de nouveaux clients en suscitant la confiance dans le réseau de transport en commun. Le fait d'avoir du personnel en uniforme qui travaille sur le terrain contribue à donner aux usagers un sentiment de sécurité global pendant qu'ils utilisent le réseau de transport en commun et sert d'une façon générale à dissuader les comportements indésirables comme le vandalisme, le tabagisme et la consommation de drogue dans les stations et à bord des véhicules de transport en commun.

C'est important de souligner que l'initiative d'application des tarifs ne vise pas avant tout à générer des recettes pour la Ville. Elle s'attache à inciter les usagers à utiliser le réseau de transport en commun en tant que réseau de tarification contrôlée, et est conçue pour inciter les clients à acheter le tarif approprié et à être en mesure de montrer sur demande une preuve de paiement, ce qui génère des recettes par des méthodes de paiement tarifaire appropriées.

### **Initiative axée sur la conformité aux tarifs**

Une initiative axée sur la conformité aux tarifs ([ACS2024-TSD-SRTD-0001](#)) a été menée entre le 5 janvier et le 1<sup>er</sup> mai 2024. Elle a porté sur les zones problématiques d'après les

commentaires du public, des chauffeurs d'autobus, du personnel et des AATTC. Dans le cadre de l'initiative ciblée, en plus des campagnes de sensibilisation continue, les AATTC ont demandé aux usagers une preuve de paiement et donné des amendes aux personnes qui ne pouvaient le faire. Cette initiative a permis de confirmer qu'un programme de conformité aux tarifs accru et robuste était nécessaire pour réduire efficacement l'évasion tarifaire à long terme et assurer une dissuasion à l'échelle du réseau. Afin de soutenir cette augmentation de l'application, huit postes d'AATTC supplémentaires ont été pourvus, en plus des quatre AATTC permanents existants, ce qui porte à 12 l'effectif total d'AATTC. Le coût des huit postes d'AATTC de relève additionnels d'août à décembre 2024 a été d'environ 300 000 \$ et financé à même les budgets existants. En date de septembre 2024, ces 12 agents, Application des tarifs du transport en commun ont été actifs sur l'ensemble du réseau de transport en commun, et présents à bord des autobus et des trains et dans les stations de l'O-Train pour inspecter les tarifs et donner des contraventions.

### **Dotation et déploiement**

Les AATTC ont été déployés en deux équipes de cinq et ont couvert tous les modes de transport en commun sur une base quotidienne. La structure de leurs quarts de travail inclut l'heure de pointe du matin, la circulation en milieu de journée et l'heure de pointe dans l'après-midi. Les AATTC vérifient et confirment l'admissibilité des clients qui se déplacent sur le réseau de transport en commun, incluant ceux qui utilisent des tarifs réduits. Les personnes âgées, les enfants et les préadolescents sont tenus d'avoir sur eux une preuve d'âge. Les clients qui se déplacent en payant les tarifs de l'Equipass ou du laissez-passer Communautaire ou encore d'autres types de laissez-passer à tarif réduit ou gratuits doivent tous avoir une preuve d'identité pour permettre de contrôler leur admissibilité. Les AATTC vérifient aussi les laissez-passer délivrés aux élèves par les conseils scolaires et les laissez-passer U-Pass fournis par les institutions postsecondaires. Le champ d'action des AATTC n'inclut pas Para Transpo, car la réservation directe d'un déplacement au nom du client permet d'assurer la conformité aux tarifs.

Lorsqu'ils sont de service dans les stations de l'O-Train, les AATTC se placent aux sorties des trains et aux portillons d'accès pour surveiller l'entrée et la sortie dans les stations et les zones de tarification contrôlée. Cette stratégie d'application statique a été jugée réussie par rapport à l'initiative initiale de conformité aux tarifs et elle est encore en vigueur aujourd'hui. Comme le démontrent les données dans une autre section du présent rapport, la conformité aux tarifs sur le réseau de l'O-Train a entraîné plus de contraventions que sur le réseau d'autobus. Cela peut être attribué à l'efficacité de la stratégie d'application utilisée par les AATTC aux portillons d'accès. Une fois que les clients sortent d'un train, ils pénètrent dans une zone de tarification contrôlée et sont

tenus de présenter une preuve de paiement. Les clients incapables de le faire reçoivent une contravention (avis d'infraction provinciale) ou un avertissement.

Les interventions des AATTC auprès des clients ne débouchent pas toutes sur une contravention ou un avertissement. Comme les AATTC ont des interactions fréquentes avec les clients, le simple fait d'être visibles et présents dans les stations incite les usagers à s'assurer davantage de passer leurs cartes devant les lecteurs et d'acheter le bon tarif. Étant donné cela, il y a énormément d'avertissements verbaux et non verbaux donnés aux clients qui embarquent ou qui achètent des titres de transport qui ne font l'objet d'aucun suivi.

### **Discrétion et portée**

Lorsqu'ils donnent une contravention ou un avertissement, les AATTC peuvent user de leur discrétion pour déterminer la ligne de conduite la plus appropriée, et l'appliquer d'une manière honnête et équitable, conformément aux politiques d'OC Transpo.

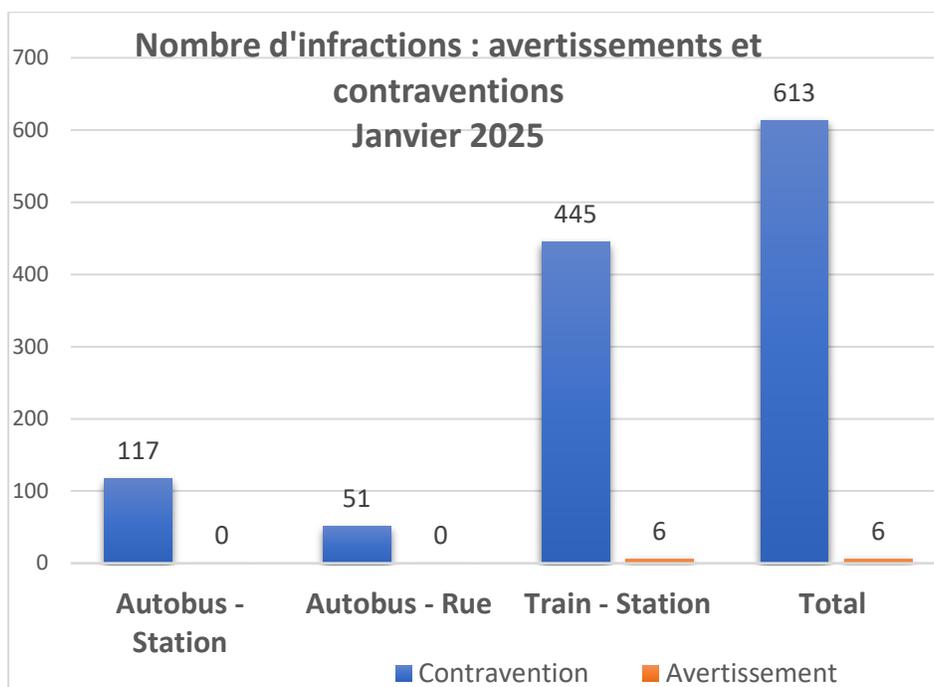
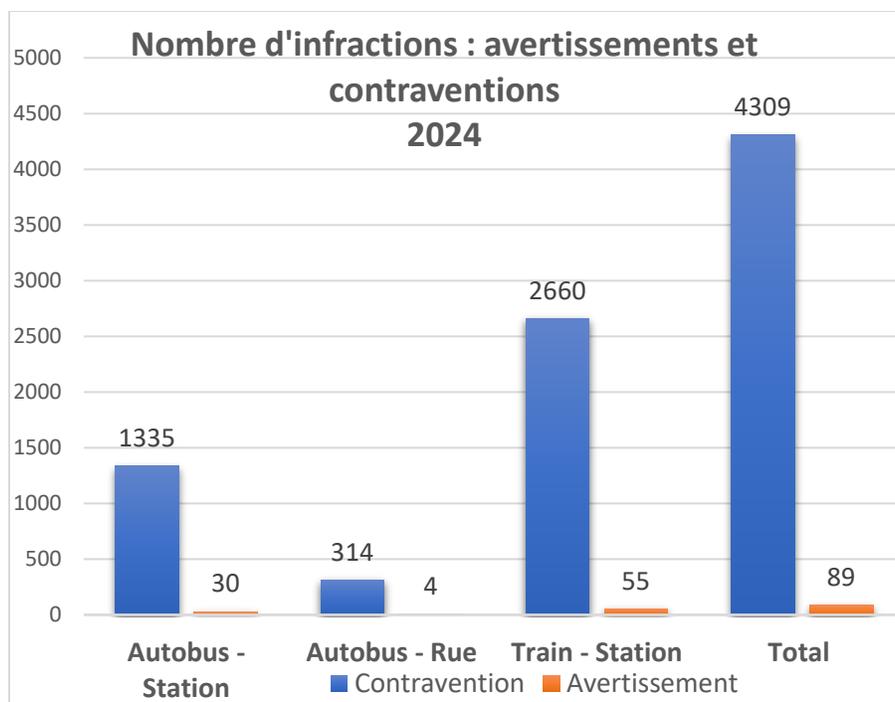
Ils peuvent aussi user de leur discrétion dans des situations spécifiques :

- Correspondances échues depuis moins d'une heure
- Clients âgés de moins de 16 ans
- Autres circonstances atténuantes basées sur l'ensemble de la situation en cours au moment de l'interaction.

### **Analyse des données**

Les graphiques ci-dessous indiquent le nombre total de contraventions et d'avertissements donnés par les AATTC. Le premier graphique montre les données pour 2024, tandis que le deuxième présente celles depuis janvier 2025 et inclut les contraventions données sur les Lignes 2 et 4 de l'O-Train depuis leur ouverture le 6 janvier 2025.

Les chiffres indiqués représentent les contraventions et les avertissements donnés aux stations sur les réseaux d'autobus et de train, et par des agents à bord des autobus, ci-dessous comme « *Autobus – Rue* ».



## Recettes générées par la conformité aux tarifs

Le tableau ci-dessous résume les recettes générées par l'Initiative de conformité aux tarifs en 2024. Les montants indiqués incluent les contraventions payées directement par le destinataire et celles qui ont été réglées au moyen de perceptions au cours d'un mois donné et qui ne sont pas directement liées au nombre de contraventions données

pendant le mois en question. Les contraventions impayées entraînent une condamnation automatique et la possibilité de les contester expire. Au bout de 90 jours, les montants en souffrance sont alors envoyés aux Recouvrements.

En 2024, les chiffres montrent qu'environ 30 pour cent des contraventions données sont payées à temps et que 11 pour cent sont réglées en retard, ce qui entraîne des frais supplémentaires. Les 59 pour cent restants des contraventions restent en souffrance; des efforts sont en train d'être déployés, en collaboration avec la Direction générale des finances et des services organisationnels, pour améliorer les taux de paiement en 2025.

Depuis janvier 2024, toutes les recettes provenant des contraventions payées ont été retournées au budget du transport en commun pour financer les opérations du transport en commun.

<b>Résumé annuel 2024</b>	
<b>Recettes générées par l'application des tarifs du transport en commun</b>	
<b>Mois</b>	<b>Somme payée</b>
Janvier	12 900,00 \$
Février	22 080,00 \$
Mars	37 538,92 \$
Avril	24 400,64 \$
Mai	27 062,12 \$
Juin	22 422,72 \$
Juillet	19 330,25 \$
Août	20 235,87 \$
Septembre	37 406,19 \$
Octobre	43 170,99 \$
Novembre	49 744,39 \$
Décembre	36 814,11 \$
<b>Total</b>	<b>353 105,20 \$</b>

### **Autres stratégies d'atténuation de l'évasion tarifaire**

L'utilisation des zones de tarification contrôlée est considérée comme un avantage pour la sécurité du transport en commun, car elles permettent d'appliquer les tarifs plus facilement et d'une manière plus efficace, toutes les personnes dans cette zone étant censées avoir payé leur tarif; cela signifie que le personnel assurant la sécurité du transport en commun peut axer ses efforts sur la vérification d'une éventuelle évasion tarifaire aux points d'entrée comme les portillons d'accès, plutôt que de faire des

contrôles aléatoires des passagers sur l'ensemble du réseau, ce qui entraîne une fluidité des passagers plus sécuritaire et plus rationalisée.

Lors de la réunion du 24 octobre 2024 de la Commission du transport en commun, les conseillers ont posé des questions à propos des problèmes d'évasion tarifaire aux stations Blair et Hurdman, et ils ont demandé quelles mesures immédiates et à long terme peuvent être prises. Le personnel a examiné les problèmes et, reconnaissant les préoccupations aux stations Blair et Hurdman, il a chargé les AATTC et les agents spéciaux de travailler ensemble pour mener un projet axé sur l'évasion tarifaire et la sécurité routière qui cible ces deux endroits. Cette initiative conjointe visant à améliorer la sécurité et à s'attaquer à l'évasion tarifaire a été menée du 9 au 13 décembre 2024. L'initiative a entraîné six avis d'infraction au titre de la *Loi sur l'entrée sans autorisation* donnés par les agents spéciaux et 65 contraventions pour évasion tarifaire et huit avertissements venant des AATTC.

Les conseillers ont aussi demandé une ventilation des problèmes tarifaires aux stations de l'O-Train, en mettant l'accent sur celles qui en ont le plus. Ces renseignements ont été fournis lors de la réunion de novembre de la Commission du transport en commun et ont inclus le tableau qui suit :

<b>Contraventions et avertissements donnés par station Du 3 septembre au 31 octobre 2024</b>	<b>Total</b>
Station Rideau	364
Station St-Laurent	142
Station Hurdman	116
Station Tremblay	76
Station Blair	73
Station Lees	45
Station uOttawa	43
Station Lyon	41
Station Parlement	37
Station Tunney's Pasture	37
Station Cyrville	31
Station Bayview	23
Station Pimisi	23

<b>Total</b>	<b>1 051</b>
--------------	--------------

Outre les AATTC chargés de faire appliquer les tarifs sur le réseau de transport en commun, des changements ont été récemment apportés aux systèmes d'achats de tarifs, ce qui aide aussi à atténuer les cas d'évasion tarifaire.

Parmi les quatre principales stratégies d'évasion tarifaire observées par les AATTC et soutenues par les données reçues par la Direction générale des systèmes de tarification d'OC Transpo figurait l'achat d'un type de tarif qui ne convient pas à la personne qui se le procure, à savoir le fait que de nombreux clients achetant des billets à un tarif pour personnes âgées à des distributeurs automatiques n'y étaient pas admissibles.

En 2022-2023, une tendance similaire a été relevée avec les tarifs pour enfants, qui étaient alors les moins chers. Quand le programme gratuit pour les enfants a été introduit en juillet 2023, les billets à tarif pour enfants ont été retirés des distributeurs automatiques, ce qui a eu aussitôt pour effet de tripler plus ou moins les achats de tarifs pour personnes âgées, lesquels étaient alors devenus les tarifs les plus bas disponibles. Ce volume d'achats est demeuré constant et a été observé par les AATTC sur le terrain, et il a souligné le fait qu'avant, la plupart des achats de tarifs pour enfants puis de tarifs pour personnes âgées à des distributeurs de billets automatiques étaient effectués par des clients qui n'étaient pas admissibles à la réduction.

Afin d'atténuer ce comportement et de réduire les cas d'achats de tarifs frauduleux, dans le cadre des mises à jour de tarifs approuvées par le Conseil s'inscrivant dans le processus budgétaire 2025, ce n'est plus possible d'acheter des billets à tarif réduit pour un passage simple aux machines distributeurs qui se trouvent dans les stations de l'O-Train, mais les clients ont besoin d'utiliser une carte intelligente Presto. Depuis que cette mise à jour du système tarifaire est entrée en vigueur, les AATTC ont noté une nette réduction des achats de tarifs pour personnes âgées inappropriés et de l'évasion tarifaire.

La conformité tarifaire est aussi encouragée pour les usagers du réseau de transport en commun en introduisant à l'intention des usagers de nombreuses options pratiques pour payer leurs tarifs, la plus notable étant le système O-Paiement qui est disponible dans les lecteurs à bord des autobus et aux portillons d'accès dans les stations de l'O-Train.

### **Comparaison et analyse comparative des agences de transport en commun**

L'évasion tarifaire et l'application des tarifs ne sont pas propres à OC Transpo. Les agences de transport en commun partout au Canada ont signalé une augmentation de l'évasion tarifaire qui a entraîné une importante perte de recettes tarifaires et donné lieu à une augmentation des stratégies d'application dans de nombreuses villes pour tenter d'inverser cette tendance.

À titre de comparaison, la Commission du transport en commun de Toronto (CTCT) a déclaré des pertes de recettes tarifaires de près de 124 millions de dollars en 2023 imputables à l'évasion. Dans le cadre de son programme de conformité aux tarifs, la CTCT emploie des contrôleurs de tarifs du transport en commun qui patrouillent dans le réseau multimodal de la CTCT, demandent une preuve de paiement aux clients et donnent des contraventions au besoin. La CTCT emploie actuellement 90 contrôleurs de tarifs du transport en commun. Pour s'attaquer à l'augmentation de l'évasion tarifaire, elle accroît ses effectifs en accueillant dans ses rangs 65 contrôleurs de plus au deuxième trimestre de 2025, ce qui portera leur nombre total à 155.<sup>1</sup>

En 2023, la CTCT a déclaré une moyenne de 2 551 000 déplacements clients par jour. Une fois que les effectifs supplémentaires seront en place, le ratio sera d'un contrôleur pour 16 458 déplacements clients.<sup>2</sup>

Dans le cadre de sa réponse à l'évasion tarifaire, la Société de transport de Montréal (STM) emploie un effectif de 164 agents spéciaux qui sont chargés de l'application des tarifs auprès de quelque 1 745 700 usagers quotidiens, soit un ratio d'un agent pour 10 644 clients.

En comparaison, OC Transpo fait état d'environ 340 000 déplacements clients quotidiens avec un effectif actuel de 12 AATTC qui patrouillent activement le réseau, soit un agent pour 28 333 déplacements clients. Si OC Transpo devait avoir le même ratio d'AATTC par rapport aux usagers que Toronto ou Montréal, nous aurions entre 21 et 32 AATTC.

OC Transpo doit encore développer une robuste méthode pour estimer les recettes générées par les tarifs normaux que l'application favorise, mais nous allons collaborer avec d'autres agences de transport en commun et associations pour en élaborer une. Afin de fournir un tableau plus complet de l'évasion tarifaire sur le réseau de transport en commun, OC Transpo prend désormais des mesures pour déterminer la façon la plus efficace de recueillir des données complètes sur la conformité tarifaire à des fins d'analyse par rapport à l'achalandage global et aux tendances en matière d'achat de tarifs pour pouvoir tirer des conclusions vérifiables et axées sur les données sur les taux d'évasion tarifaire et les recettes perdues qui y sont associées pouvant être soumises à la Commission du transport en commun dans le cadre de la présentation de la mise à jour sur OC Transpo.

### **Avenir de l'Initiative de conformité tarifaire**

La dotation et la structure actuelles des quarts de travail des AATTC devraient continuer, et l'ensemble de l'initiative sera examinée et des ajustements seront faits au besoin en

---

<sup>1</sup> Dotation en contrôleurs de tarifs de transport en commun et données sur le contrôle des clients fournies par Nicole Ehiers, agente spéciale en chef de la CTCT

<sup>2</sup> <https://www.ttc.ca/transparency-and-accountability/Operating-Statistics/Operating-Statistics---2023>

fonction de ses résultats. Outre leurs fonctions d'application des tarifs, les AATTC continueront à agir comme ambassadeurs de la conformité aux tarifs, en renseignant et en éduquant les clients qui utilisent le réseau de transport en commun d'OC Transpo, et en mettant à profit leur liaison avec les agents spéciaux des écoles pour renseigner les jeunes sur la conformité aux tarifs. Afin d'aider à tenir les clients au courant de l'obligation de se conformer à la politique tarifaire et d'aider à atténuer continuellement l'évasion tarifaire, un examen des produits de communication et écriteaux pertinents sur l'ensemble du réseau de transport en commun sera mené pour rappeler aux clients qu'une preuve de paiement est requise et qu'elle devrait être présentée sur demande.

Globalement, le personnel projette que les activités de conformité aux tarifs augmenteront les recettes tarifaires en faisant en sorte que les clients paient le tarif approprié, continueront à atténuer la violence contre les chauffeurs et contribueront au sentiment de sécurité global des usagers pendant qu'ils utilisent le réseau de transport en commun. Les mesures du sentiment de sécurité des usagers du transport en commun sont faites au moyen des sondages habituels sur la sécurité, dont les résultats feront l'objet d'un suivi à la longue.

Étant donné les résultats positifs du programme de conformité tarifaire au cours de la dernière année, un financement a été obtenu, en collaboration avec la Direction générale des finances et des services organisationnels, pour prolonger les huit postes temporaires d'AATTC afin de soutenir le programme jusqu'au 31 décembre 2025, l'objectif global étant de réduire l'évasion tarifaire. Pour 2026, un financement sera sollicité dans le cadre du processus budgétaire de 2026.

## **RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES**

Pour 2025, le coût estimé de l'Initiative axée sur la conformité aux tarifs, incluant le personnel permanent et les agents d'application des tarifs de transport en commun (AATTC) temporaires dont l'affectation sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2025, est de 1,264 million de dollars, somme financée à même le budget de fonctionnement actuel des Services de transport en commun. Le budget de fonctionnement de 2025, approuvé par le Conseil, comprenait des recettes estimées à un million de dollars provenant des amendes liées à l'application des tarifs.

Le financement des postes permanents d'AATTC sera inclus au budget de fonctionnement des Services de transport en commun de 2026, qui sera soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil.

## **RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES**

Il n'existe aucun obstacle juridique à la réception du présent rapport à titre

d'information.

## **RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ**

L'application des tarifs et la conformité aux tarifs n'ont pas de répercussions spécifiques sur l'accessibilité du réseau d'OC Transpo, y compris Para Transpo. Les agents d'application des tarifs du transport en commun sont formés pour offrir un service à la clientèle conforme au Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), notamment la façon d'interagir et de communiquer avec des personnes dans différentes situations de handicap, ainsi que des procédures de préparation et d'intervention en cas d'urgence qui voient à la sécurité et à la sûreté des personnes en situation de handicap.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES**

La gestion des risques, reliée aux tarifs d'OC Transpo, à la conformité aux tarifs et à l'application des tarifs, fait partie de l'Initiative axée sur la conformité aux tarifs.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES**

Les répercussions sur les zones rurales ont été prises en compte dans l'élaboration de la conformité aux tarifs. Le réseau de transport de la Ville, dont le réseau du train léger sur rail, est pensé pour offrir des options à tous les résidents.

## **PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL**

Voici, entre autres, les priorités pour le mandat de 2023-2026 du Conseil municipal :

- Une ville offrant plus d'options de mobilité fiables, sécuritaires et accessibles
- Une ville verte et résiliente

## **SUITE À DONNER**

Les résultats de l'Initiative axée sur la conformité aux tarifs en cours sont fournis au Comité du transport en commun dans le cadre de la présentation de la Mise à jour sur OC Transpo.